

Se tourner vers l'avenir

La notion de perspectives est d'autant plus importante que l'activité d'Integrale s'exprime sur le long terme. Plus que jamais, c'est sa vision à longue échéance et ses valeurs de base qui guideront les orientations de la Caisse commune. 2012 aura bien évidemment son lot de chantiers et de défis; Integrale les a anticipés et les aborde sereinement.

Integrale continuera à veiller à assurer la pérennité de sa situation d'investisseur net.

Le cadre législatif dans lequel Integrale évolue va également changer. La révision de l'AR du 14 avril 1971 qui prévoit notamment que le nombre d'administrateurs soit fonction du nombre d'affiliés et de la disposition légale relative à la comptabilisation du fonds de réserve de l'AR du 17 novembre 1994, a été lancée en 2010 ; elle n'a pas progressé en 2011 mais devrait aboutir en 2012.

Integrale va évoluer dans un cadre législatif profondément révisé.

Mais, c'est avec l'arrivée de « Solvabilité II », que les changements seront les plus radicaux. L'AR 69 qui détermine le fonctionnement actuel d'Integrale va devoir être réformé. Integrale continuera à s'y préparer, notamment avec son fonds de garantie, et autant que faire ce peut, elle apportera sa contribution, par des avis et suggestions pertinents, aux experts de la BNB et de la FSMA qui y travaillent.

Accédez à plus d'information via



<http://www.integrale2011.be/fr/perspectives>



A partir de décembre 2012 et pour le 3^{ème} pilier, Integrale devra tenir compte d'une nouvelle disposition européenne qui prévoit que les nouveaux contrats vie individuelle devront offrir les mêmes tarifs pour les hommes et pour les femmes. Integrale se réjouit à la fois que ce flou soit résolu et que la disposition ne porte que sur les nouveaux contrats. Contrats mêmes qui ne sont que complémentaires à son core business du deuxième pilier.

Outre l'adaptation obligée de ses activités au cadre législatif, c'est sur le plan commercial qu'Integrale va redoubler d'attention pour adapter son approche à la situation socio-économique et financière. Des pistes sont déjà à l'étude pour entretenir la croissance de l'encaissement.

L'obtention en 2012 de la certification « ISAE » pour sa filiale IIServices pourra également être valorisée dans d'autres projets qui requièrent cette exigence et auxquels Integrale n'avait pas toujours accès auparavant.

Une vision durable de la pension complémentaire

Integrale propose des produits d'assurance complémentaire qui, greffés à la pension légale, procurent à leurs bénéficiaires une perspective de confort de vie à long terme. Quoi donc de plus naturel pour Integrale que d'agir durablement, dans les choix stratégiques et les comportements.

Parmi les bonnes pratiques

- Prise en charge équitable de tous les clients et respect de tous les intervenants
- Bonne gouvernance et mode de gestion paritaire à livre ouvert
- Prudence et maîtrise dans les décisions avec pour objectif la stabilité
- Stricte limitation des frais généraux pour optimiser le rendement accordé aux affiliés
- Placements respectueux de critères sociaux, éthiques et environnementaux
- Attention portée à la réduction des consommations
- Développement continu des compétences du personnel et entretien d'un cadre de vie motivant
- Communication récurrente, efforts de vulgarisation et de transparence

A souligner en 2011

- Progression dans le traitement informatisé des dossiers sans recours au papier, dont une partie de ce rapport
- Intensification de la sélection de biens immobiliers à hautes performances environnementales
- Implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments d'Integrale
- Soutien financier de deux projets du Corporate Funding Programme, en Afrique et en Inde
- Maintien de la croissance et de l'emploi
- Engagement collectif du personnel sur la note d'intégrité